

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A TOUTE DEMANDE
DE PRIME EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNEE

Pour une personne seule

- Photocopie de la carte d'identité ou de résident

Pour une famille

- Photocopie du livret de famille.

Pièces obligatoires pour tous

- Relevé d'identité bancaire ou postal **ORIGINAL (Pas de photocopie)** du demandeur (Pour pouvoir être payé, le RIB doit être impérativement au nom du demandeur).
Si Livret A les aides exceptionnelles de fin d'année ne peuvent être mandatées si le seuil autorisé est atteint.
- Photocopie **lisible** de la carte vitale ou attestation
- Attestation C.A.F. ou M.S.A. du mois de **septembre 2017**. (pour les bénéficiaires R.S.A Activité préciser)
- Dernier avis d'imposition : **2017 (Revenu 2016)**
- Jugement si situation de divorce
- Les trois derniers relevés bancaire sans annotations (**Juin - Juillet - Août 2017**)

Pour les personnes en établissement : joindre l'attestation de l'organisme (hébergement ou domiciliation)

Pour les personnes sans ressources : joindre l'attestation d'inscription à Pôle Emploi

Pour les personnes retraitées : Attestation retraite

Pour les personnes en attente de droits (Pôle Emploi, AAH, IJ..) : Justificatifs du dépôt de la demande et de non paiement de l'allocation.

Pour les personnes ayant exercé une activité salariée : les 3 dernières fiches de paie précédant la demande, soit : **Juin/ Juillet/Août 2017**

Décret N°2009-716 du 18 Juin 2009.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
POLE MISSIONS SOCIALES ET DEVELOPPEMENT SOCIAL
HOTEL DU DEPARTEMENT
B.P. 414 - 20183 AJACCIO CEDEX



DEMANDE D'ALLOCATION EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNEE

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Aucune photocopie ne sera effectuée par le bureau d'accueil lors du dépôt du dossier

Imprimé à compléter et à déposer accompagné des pièces justificatives à :

AJACCIO	SARTENE PROPRIANO	PORTO-VECCHIO	VICO
Circonscription I – 7, Cours Grandval –	C.A.M.S Cours Sœur Amélie Sartène	C.A.M.S Rue Lucien Valli Quartier La Poretta	Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
Circonscription II – 21 Bis Rue Docteur Del Pellegrino –	C.A.M.S 23 Rue Général De Gaulle- Propriano		Place Casanelli d'Istria

Les dossiers devront être déposés pour le Vendredi 27 Octobre 2017 - dernier délai

DEMANDEUR :

NOM

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

Date de Naissance : Lieu de Naissance.....

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Vie maritale
Veuf(ve)

Adresse :

..... N° Tél :

N° Allocataire CAF : N° Sécurité Sociale.....

Pour les personnes en établissement : Hébergement Domiciliation Administrative
(joindre l'attestation de l'organisme)

COMPOSITION FAMILIALE. (Cocher la case correspondant à votre situation) :

Personne seule Couple sans enfant Couple avec enfant Famille monoparentale

Nombre d'enfant mineur : Nombre d'enfant majeur à charge au titre des
Prestations Familiales :

NOM PRENOM DES PERSONNES VIVANT AU FOYER	DATE DE NAISSANCE	SITUATION PROFESSIONNELLE	LIEN DE PARENTE

Nombre de personnes vivant au foyer :

RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Avantage vieillesse | <input type="checkbox"/> Contrats Aidés..... |
| <input type="checkbox"/> Retraite complémentaire | <input type="checkbox"/> Pension Alimentaire..... |
| <input type="checkbox"/> AAH..... | <input type="checkbox"/> ASF |
| <input type="checkbox"/> Indemnités Journalières..... | <input type="checkbox"/> Prime Activité..... |
| <input type="checkbox"/> Indemnités Pôle Emploi..... | <input type="checkbox"/> Compl. Libre choix activité |
| <input type="checkbox"/> Pension invalidité..... | <input type="checkbox"/> Revenus de capitaux |
| <input type="checkbox"/> Salaire | |
| (conjoint, enfants)..... | |

TOTAL.....

Avez-vous déjà déposé une demande de prime exceptionnelle en 2016 ?

- oui non

Si oui vous a-t-elle été accordée ?

Montant :

Date et signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE DE DEPOT :

MONTANT DE L'AIDE :€.

INDICATEUR DE RESSOURCES :

MOTIF DU REJET :

PIECE MANQUANTE :

CHAPITRE : 65 58 6512-1 DS9 (Action Sociale)

65 51 6512-1 DS5 (A.S.E)

Décret N°2009-716 du 18 Juin 2009.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
POLE DES MISSIONS SOCIALES ET DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
HOTEL DU DEPARTEMENT
B.P. 414 - 20183 AJACCIO CEDEX

ANNEXE 1

A L'ATTENTION DES PERSONNES CHARGEES DE LA RECEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demandes de prime exceptionnelle de fin d'année doivent être retirés et déposés, dans les locaux d'accueil suivants :

Pour Ajaccio :

1^{ère} Circonscription d'Action Sociale
7, Cours Grandval Bât. A – (1^{er} étage) AJACCIO

2^{ème} Circonscription d'Action Sociale
24 Bis Rue Docteur Del Pellegrino
20090 AJACCIO

Pour Porto –Vecchio : Centre d'Action Médico-sociale
Rue Lucien Valli Quartier La Poretta - 20137 PORTO-VECCHIO

Pour Sartène : Centre d'Action Médico-sociale - Cours Sœur Amélie – 20100 SARTENE

Pour Propriano : Centre d'Action Médico-sociale – 22 Rue Général De Gaulle –
20110 PROPRIANO

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Antenne de Vico :
Place Casanelli d'Istria – 20160 VICO

Les horaires de réception du public sont les suivants :

De 9 h. 00 à 11 h 30

De 14 h 00 à 16 h 00

Les imprimés dûment complétés doivent être déposés ou retournés aux adresses ci-dessus, avant le Vendredi 27 Octobre 2017, dernier délai.

Tout dossier incomplet doit être restitué au demandeur et ne sera accepté que dûment complété.

Les dossiers seront examinés par les responsables de circonscription et transmis aux fins de saisie à la Direction des Solidarités et de la Santé - Unité Fonctionnelle Accompagnement Social Personnalisé – 7 Cours Grandval – BP 414 20183 AJACCIO

Les dossiers concernant les familles seront transmis pour examen et saisie au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Décret N°2009-716 du 18 Juin 2009.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
Pôle Missions Sociales et Développement Social Local
HOTEL DU DEPARTEMENT
B.P. 414 - 20183 AJACCIO CEDEX

ANNEXE 2

La commission interne appréciera les demandes sur la base des critères suivants :

- **Plafonds de ressources : Personne seule : 810,89 €**
Couple (ou plus) : 1246,97 €

- **Enfant à charge** : notion retenue est celle d'enfant à charge au titre des prestations familiales

- **Enfant vivant au foyer mais non à charge au titre des prestations** : il doit présenter une demande individuelle assortie d'un avis d'imposition ou à défaut d'une attestation relative à la situation administrative du mois de septembre 2017.

- **Pension alimentaire/ASF** : elles entrent dans le calcul des ressources

Pour mémoire : A.S.F par enfant et par mois :

- **parent isolé assumant seul la charge effective de l'enfant : 109,65/enfant**
- **absence des deux parents : 146,09/enfant**

- **Activité salariée** :
- Salaire
 - Formation professionnelle rémunérée
 - Libre choix d'activité
 - Contrats aidés